

**Intervention de Fatiha Saidi, Députée PS**  
**Politiques de régularisation :**  
**Quelles perspectives en Belgique et en Europe ?**  
**CIRE, 8 décembre 09**

**Introduction**

La directive dite «de retour» (juin 2008) ne plaide pas, comme le souhaite le PS -qui l'a rejetée lors du vote- pour une politique respectueuse des droits des migrants. Nous estimons qu'elle ne s'appuie pas sur une vision progressiste et humaine des migrations.

Par ailleurs, de manière générale, nous sommes soucieux de la politique européenne telle qu'elle se dessine aujourd'hui. En effet, elle s'échafaude de manière telle qu'elle constitue une menace pour les droits fondamentaux mais aussi pour une politique de coopération centrée sur les besoins des pays du sud et surtout, sur les besoins de leurs populations.

**La régularisation en Europe**

Nous adressons ici nos remerciements à Monsieur Kraler, membre de l'International Center for Migration Policy Development qui nous a fait part des conclusions de l'étude «Régularisations en Europe», éclairante à plus d'un titre. Les conclusions de cette étude ont attiré notre attention sur les points suivants :

- De façon générale, l'étude souligne que les craintes concernant les «appels d'air» sont totalement exagérées. Une fois ce mécanisme soumis à une évaluation rigoureuse, on constate que ces craintes qui font surface dès qu'on évoque une politique de régularisation, sont largement infondées.
- Concernant l'échange d'informations, le développement des politiques et le soutien technique (le rôle de la Commission est ici déterminant) il s'agit :
  - d'améliorer l'information sur l'impact des programmes de régularisation
  - de réaliser un échange systématique d'information sur les pratiques des Etats membres
- Afin de faciliter et d'améliorer l'élaboration de politiques, il convient d'organiser des consultations avec la Commission et le Conseil des programmes de régularisation envisagés. Ici aussi, il faudrait ménager des espaces d'échanges d'information de bonnes (et de mauvaises) pratiques mais surtout d'évaluation.
- Il faut minimiser les effets des politiques paradoxales qui favorisent la «création d'immigrants illégaux». Ces options figurent parmi les plus importantes car elles concernent notamment les enfants devenus majeurs, les pensionnés, les personnes ayant résidé de longues années sur le territoire et les familles. Pour ce faire, il faut donc faciliter l'accès au statut de résident longue durée :
  - en rendant automatique l'acquisition du statut de résident longue durée aux enfants nés sur le territoire ou aux mineurs ayant 5 ans de résidence
  - en renforçant le droit au regroupement familial.

## **Les propositions du Parti Socialiste**

Nous l'avons dit, le PS plaide pour une vision progressiste et humaine des migrations ainsi qu'une politique respectueuse des droits des migrants. Pour atteindre cet objectif, il semble clair qu'il faut attaquer la problématique en amont.

- Réaffirmer le droit fondamental d'asile et définir une politique d'asile commune :
  - En définissant une politique européenne d'asile basée sur l'harmonisation vers le haut des normes et des procédures
  - En accordant au demandeur d'asile le droit de travailler plus rapidement, afin de faciliter son insertion
  - En refusant tout traitement de la demande d'asile en dehors du territoire européen, notamment dans des camps de transit pour demandeurs d'asiles que la droite voudrait installer dans les pays tiers (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, etc.)
- Réaffirmer le droit de vivre en famille et le principe fondamental de l'unité familiale :
  - Pour nous, le droit au regroupement familial ne peut être conditionné à la preuve de revenus supérieurs au revenu minimum d'intégration en vigueur dans chaque Etat Membre ou à la vérification de la capacité d'intégration des membres de la famille (comme le suggère le pacte européen sur la migration et l'asile). Le PS propose donc une modification de la directive sur le regroupement familial en ce sens.
- Amplifier les accords de partenariat entre l'Union européenne et les pays d'émigration et de transit :
  - notamment en ce qui concerne les programmes de réinstallation de réfugiés, les programmes de retour volontaire ou la lutte contre l'immigration clandestine. Le PS veut dans ce cadre une politique d'immigration qui traite l'ensemble des pays concernés avec la même dignité.
- Elaborer des règles communes pour l'immigration légale et garantir les droits des migrants :
  - L'immigration légale peut répondre à des besoins économiques et démographiques de l'Union européenne, mais une vigilance de tous les instants est nécessaire pour éviter que l'on recoure à la main d'œuvre étrangère et qu'on affaiblisse les droits sociaux et le contrôle syndical sur les conditions de travail.
  - Le PS refuse par ailleurs, la mise en place d'une politique d'immigration économique ciblée uniquement sur les personnes hautement qualifiées, ce qui accentuerait une fuite des cerveaux des pays du sud, déjà importante.
  - Parallèlement, nous nous opposons à une ouverture et fermeture de vannes en fonction des besoins économiques des Etats sans considération pour les droits des migrants. Dans ce cadre le PS demande une égalité absolue de traitement entre travailleurs migrants et nationaux en matière de salaire, de contrat, de condition de travail et de protection sociale.
  - C'est toujours dans cette optique que le PS demande la ratification de la Convention des Nations Unies sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leur famille.

## **Conclusions**

- Il nous faut lutter en priorité contre la traite et le trafic d'êtres humains menés par les réseaux criminels, avec une coopération accrue entre Etats Membres ;
- Il faut régulariser les personnes en séjour illégal sur bases de critères clairs et objectifs (ancrage durable, ...) ;
- Il faut amplifier et systématiser les politiques d'égalité, de non-discrimination et de citoyenneté. Pour ce faire il s'agit de développer une action à tous les niveaux adaptés (local, régional, national ou européen) comportant entre autres des politiques ciblées de lutte contre les discriminations et des modules de formation linguistique ou d'alphabétisation, d'initiation à la citoyenneté et à la vie pratique et d'orientation socioprofessionnelle ;
- Il faut également porter une attention particulière à l'accueil des femmes, des jeunes et des populations Rom en Europe.